

La Ville de Paris subventionne un partenariat avec le Mémorial de la Shoah

La Ville a voté à l'unanimité, lors du Conseil de Paris du mois de mai, une subvention de 73 120 € au Mémorial de la Shoah. L'institution souhaite développer des actions concrètes à destination des jeunes Parisiens sur le temps scolaire et périscolaire. L'objectif est de permettre la mise en place de projets éducatifs adaptés pour promouvoir une culture commune, fondée sur la connaissance de l'histoire, la mémoire et la citoyenneté.

À la suite des attentats de janvier et novembre 2015, le Mémorial de la Shoah a souhaité mettre en place de nouveaux dispositifs répondant à la nécessaire mobilisation de toutes et tous contre la barbarie et l'intolérance.

Le Conseil de Paris a voté ce matin une convention de trois ans avec le Mémorial ainsi qu'une subvention pour 2017 de 73 120 €, afin de lancer une démarche novatrice de projets éducatifs dans les écoles, collèges et centres de loisirs parisiens.

Construits par les équipes enseignantes et éducatives, avec l'appui du Mémorial autour de l'histoire et de la mémoire de la Shoah et plus largement sur les thèmes de l'antisémitisme, du racisme, des discours de haine et de propagande, ces projets pourront s'appuyer sur 5 volets d'actions :

- L'organisation de visites guidées et commentées du Mémorial ;
- La création d'ateliers pédagogiques adaptés (y compris dans le cadre de parcours inter musées) ;
- La création de deux expositions pédagogiques itinérantes ;
- La visite de sites historiques tels que le camp de Drancy ou la gare de Bobigny ;
- La sensibilisation des enseignants et des équipes d'animation parisiennes.

Convaincu par la pertinence du projet, le Conseil de Paris l'a voté à l'unanimité. La contribution financière de la Ville permettra une gratuité totale pour les établissements et les élèves qui participeront au programme.

Cette collaboration s'inscrit comme la première mise en œuvre des parcours d'Histoire, de Mémoire et de citoyenneté à destination des écoliers et des collégiens que la Maire de Paris avait annoncé lors de ses vœux en janvier 2017. Par ailleurs, Paris sera la première collectivité à développer, dans ce cadre, des projets en centres de loisirs.

« Ce projet a pour objectif de donner aux enfants toutes les clés pour comprendre et s'ouvrir au monde et aux autres en partageant les valeurs de la République et une culture commune, notamment par le développement de l'esprit critique et l'acquisition de connaissances culturelles et historiques. Ce partenariat sera proposé en priorité aux établissements des quartiers populaires » détaille Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61